

## Appel à contribution

PESL

Note explicative

### Contexte :

Le Projet Éducatif et Social Local permet d'engager le territoire de l'agglomération Seine Eure dans une démarche de développement éducatif et social à travers un partenariat de projets. Il est ancré sur les besoins du territoire tout en favorisant l'expression d'attendus en matière de changement.

Lancé le 19 mars 2024 lors de la signature de la convention territoriale globale 2024-2028, il se décline sur 3 axes :



L'Agglomération Seine Eure a déterminé une enveloppe financière dont l'objectif est d'accompagner et soutenir les associations et les collectivités du territoire en capacité de répondre aux enjeux du PESL.

### Critères spécifiques d'éligibilité :

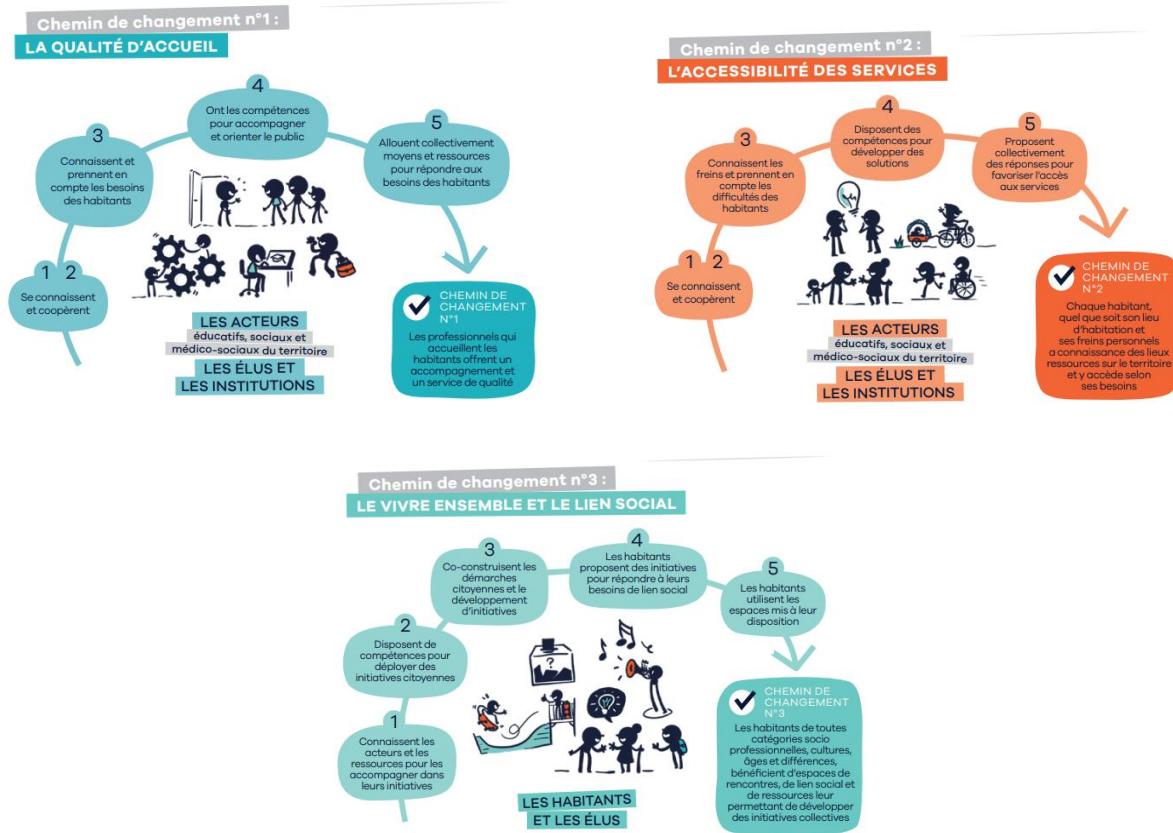
Afin d'être étudié par notre Comité Projet, votre dossier doit répondre à plusieurs critères spécifiques :

✓ Proposer un projet au bénéfice des habitants ou des professionnels du territoire de l'agglomération Seine Eure en répondant à une ou plusieurs thématiques :

1	Action à destination de la jeunesse
2	Accompagnement à la parentalité
3	Accès au sport, à la culture, aux loisirs
4	Action intergénérationnelle
5	Soutien / accompagnement scolaire / orientation des jeunes
6*	Vivre ensemble / lien social
7	Soutien aux aidants et/ou aux familles avec enfant en situation de handicap
8	Simplification de l'information
9	Accès aux droits

\* : la thématique 6 doit être liée à une deuxième thématique

- ✓ Proposer une action qui permette de répondre à l'un des changements souhaités du PESL



- ✓ Déposer un dossier complet avant la date limite du : **31 mars 2026**

#### Critères prioritaires :

Les actions nouvelles seront préférées aux actions en renouvellement. Ainsi, si un choix doit être fait entre deux actions de même qualité, mais de nature différente (une action nouvelle et une action en renouvellement), priorité sera donnée à l'action nouvelle.

Par ailleurs, des critères prioritaires ont été travaillés à partir des besoins recensés auprès des élus, des acteurs et des habitants du territoire de l'agglomération Seine Eure.

Ils permettront de pondérer la notation des projets de manière objective.

Le montant plafond de la subvention accordée est de : 20 000€, représentant au maximum 80% du budget total de l'action.

Votre demande de subvention sera étudiée par un comité de lecture puis approuvée par le comité de validation.

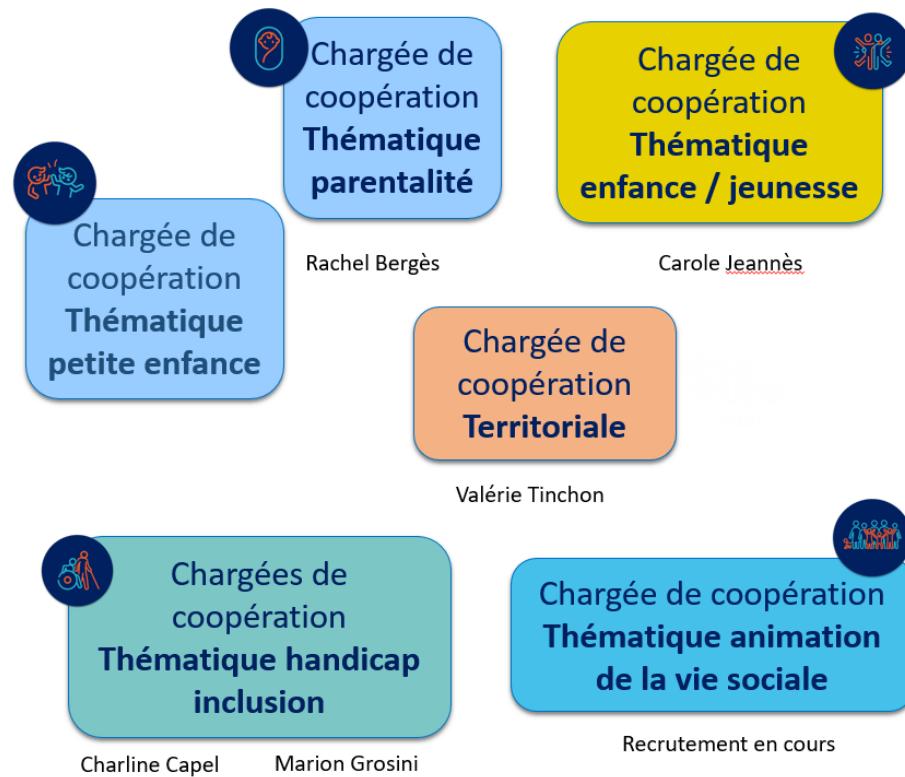
Pour toute subvention de plus de 3 000€, le montant accordé sera versé en 2 fois : un premier montant à hauteur de 70% de la subvention accordée sera versé à la signature de la convention et un second versement de 30% de la subvention accordée sera versé à l'issue du bilan de l'action.

Pour les projets subventionnés à moins de 3 000€, le versement sera effectué en une seule fois à la signature de la convention.

## Processus de la demande et délais :

1. Prise de contact avec le chargé de coopération PESL référent afin de réaliser un échange sur le projet proposé et éventuellement un accompagnement à la rédaction de la demande,
2. Envoi par mail à l'adresse : [pesl@seine-eure.com](mailto:pesl@seine-eure.com) du dossier complet de la demande avant la date limite,
3. Étude de la demande,
4. Validation par le comité de validation,
5. Envoi d'une notification avec accord/refus d'attribution de subvention,
6. Envoi d'une convention avec le montant alloué pour les projets qui ont été retenus,
7. Mise en œuvre du projet avec suivi par le chargé de coopération PESL référent,
8. Rédaction du bilan de l'action.

## Contacts (chargés de coopération PESL) :



Thématiques	Nom	Mail	
Général	Valérie Tinchon	valerie.tinchon@seine-eure.com	06 76 24 60 64
Petite enfance	Rachel Bergès	rachel.berges@seine-eure.com	07 85 60 10 20
Parentalité			
Enfance	Carole Jeannès	carole.jeannes@seine-eure.com	07 89 71 21 09
Jeunesse			
Animation de la vie sociale	Valérie Tinchon	valerie.tinchon@seine-eure.com	06 81 30 25 67
Handicap	Charline Capel Marion Grosini	charline.capel@seine-eure.com marion.grosini@seine-eure.com	02 32 50 86 15 06 32 91 63 94